

ᑲᑎᑕ ᑲ ᓄᓇᑕᑦ ᐃᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕ ᑲᑦᑕ ᑲᑎᑕ ᑲᑦᑕ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: 21 juillet 2000

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci): 5 8½ x 11
 8½ x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Gérard DUHAIME	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-3023 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR: (418) 842-0425 (9)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-7230 (9)
<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR: (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR: (819) 997-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Robert FIBICH	TÉLÉCOPIEUR: (418) 962-1044 (1)
<input type="checkbox"/>	Muncy NOVALINGA	TÉLÉCOPIEUR: (819) 988-2751 (1)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR: (819) 964-0694 (1)

DE : ROBERT COMTOIS

TÉL. : ~~(418) 656-2021 poste 4738~~
C.N.V. INUKJUAQ

COMMENTAIRES

Bonjour Hélène!
Aujourd'hui seulement, j'ai pris connais-
sance de tes 2 fax. Au sujet de Paule et
de la demande de la Commission: enfin,
nous voilà fixé sur la contribution de
Paule (voir ci-joint mon fax du 18 juillet),
à savoir qu'elle en fera 2! Le tou -

\\valenvi\dusdi02\bases\ccek.fax.doc

Ministère de l'Environnement
Comité consultatif de l'environnement Kativik
675, boul. René-Lévesque Est
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

TÉL. : (418) 521-3933, poste 7253
FAX : (418) 646-0266



Donc, pour clore temporairement la question, peux-tu contacter Paule* et lui demander les précisions identifiées ci-haut ? Merci. Dès lors nous pourrions amorcer nos propres travaux, au CCEK.

À propos de la demande budgétaire 2000-2001, je ne sais pas comment réagir: je n'ai pas la demande devant moi. À première vue: on a droit au minimum, le reste repose sur le résultat de discussions féd.-prov. Mais une chose m'agace: la somme minimale accordée inclut l'embauche d'un soutien de service administratif — vient-on de nous couper de Diane et du Complexe "G" (adresse officielle actuelle du CCEK) ?

Je suis à INUKJUAᑕ jusqu'à mardi, en début P.M., à moins d'avis contraire.
Bonne journée.

Robert

* : Ça pourrait être Gérard, si tu parviens à le rejoindre.



Note à : Robert Combois (Inukjuak 819. 254. 8779 (Hélène)
254. 8845 (Hél.)
de : H. LeBlond tél. 418. 842. 3282
téléc. .0425

Objet : CCEK

Date : 21 juillet

4 pages

Bonjour Robert!

J'ignore si tu as reçu mon message à Pov. :
on m'avait appelé pour me dire que ton nom
n'était pas connu aux bureaux de la Corporation.

Après 2 jours de vacances je me réessais.

J'ai ajouté une lettre que Diane Dessault m'a
fait parvenir. Les autres membres du comité ne
l'ont pas reçue. Je me suis entendue avec elle
pour la joindre à cet envoi.

Salutations!

Hélène.

MEF DRNQ

DATE	HEURE	A/DE	MODE	MIN/SEC	PGS	#INSTR	ETAT
17	21/07 09:05	4188420425	EC--E	02'31"	005	001	CRC



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
 Direction des évaluations environnementales
 Service des projets industriels et en milieu nordique
 675, René-Lévesque Est, 6^e étage, B.P. 83
 Québec (Québec) G1R 5V7

BORDEREAU DE TRANSMISSION

A : Hélène LeBlond
 DE : Stéphanie Desrosiers DATE: 21/07/00

NO DE TÉLÉCOPIEUR : _____ PAGE (S) À SUIVRE 4

SUJET: Voir le programme préliminaire du 9^e Ouvrier annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts. J'en ai fait une copie pour Robert. Merci!

Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autres) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.

Si vous ne recevez pas le nombre exact de pages, veuillez nous aviser.

Téléphone : (418) 521-3933 poste 7253

Télécopieur : (418) 646-0266



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET COMPÉTITIVITÉ : L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EST-ELLE DEVENUE UN LABYRINTHE ?

Le développement social et économique du Québec est un enjeu associé au développement durable. L'évaluation environnementale s'avère un outil essentiel à l'atteinte de cet objectif. Avec la déréglementation et la mondialisation des marchés, la question de l'efficacité et de l'efficacéité de l'évaluation environnementale se pose avec une nouvelle acuité.

Au Québec et au Canada, comme aux États-Unis et ailleurs dans le monde, les processus d'évaluation environnementale se diversifient et se multiplient à un tel rythme qu'un ensemble de procédures, pas nécessairement cohérentes les unes avec les autres, coexistent dans plusieurs États, voire plusieurs régions. Au Québec, la pratique de l'évaluation environnementale a déjà plus de 20 ans. Depuis que les fondements du processus ont été mis en place, la connaissance, la pratique ainsi que les bases juridiques et administratives n'ont cessé d'évoluer. Aujourd'hui, pas moins de sept procédures d'évaluation environnementale coexistent, dont quatre sont sous la responsabilité des instances québécoises. Dans le cadre de certains projets, il faut également que les promoteurs rencontrent les exigences environnementales imposées par d'autres paliers de gouvernement, voir même par d'autres États.

Cette multiplication des procédures soulève de nombreuses questions. Fait-elle de l'évaluation environnementale un « labyrinthe » ou, au contraire, permet-elle d'améliorer l'évaluation des projets et de tendre plus efficacement vers le développement durable ? Le processus québécois est-il bien adapté au contexte compétitif nord-américain et à la mondialisation de l'économie ? Est-ce que la situation du Québec à cet égard handicape ou au contraire, avantage les entreprises ou le marché québécois comme lieu d'investissement ? La multiplication des procédures pose-t-elle des problèmes d'équité entre les secteurs économiques, les types d'entreprises, les régions ou les États ?

La participation du public est de plus en plus acceptée comme une condition nécessaire à la réalisation d'une évaluation environnementale et au succès de l'implantation de projets. La multiplicité des procédures environnementales soulève encore ici de nombreuses questions. Le promoteur se retrouve-t-il devant une répétition coûteuse et fastidieuse des mêmes justifications et évaluations sous différentes tribunes ? La multiplication des tribunes l'amène-t-il à être confronté à une grande incertitude devant les demandes inattendues du public ? Est-ce que le citoyen, les groupes d'intérêt, les communautés autochtones y retrouvent leur compte et peuvent faire valoir de façon efficace leurs préoccupations ? Épuise-t-on les groupes de citoyens et les organisations non gouvernementales qui désirent participer aux diverses procédures ? Est-ce que la multiplication des consultations publiques permet de mieux protéger l'intérêt général ?

Ce congrès devrait nous permettre, dans un premier temps, d'identifier la dynamique de création de ces procédures et de débattre des avantages, inconvénients et enjeux qu'elle soulève. Dans un deuxième temps, les congressistes seront amenés à discuter et à proposer différents moyens d'accroître l'efficacité du système d'évaluation environnementale dans le contexte d'allégement réglementaire et de mondialisation de l'économie.

Au terme de la rencontre, des recommandations issues des débats et discussions seront consignées et soumises aux instances gouvernementales afin d'influencer le débat sur l'efficacité de l'évaluation environnementale au Québec.

JEUDI APRÈS-MIDI, 16 NOVEMBRE 2000

12h00 INSCRIPTIONS

13h00 **OUVERTURE DU CONGRÈS**
 Mot de bienvenue
 ANTOINE MOREAU, président de l'AQÉI et président du comité organisateur du congrès

13h15 **CONFÉRENCE INAUGURALE**
 L'évaluation environnementale est-elle devenue un labyrinthe ?
 Le point de vue du milieu d'affaires
 ENTREPRENEUR-DÉVELOPPEUR

MICHEL

13h45 Questions

PREMIER VOLET DU CONGRÈS
MULTIPLICITÉ DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET COMPÉTITIVITÉ :
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, UN LABYRINTHE ?

14h00 **PLÉNIÈRE**
DYNAMIQUES, CONSÉQUENCES ET ENJEUX

Les dynamiques qui ont engendré la multiplicité des procédures sont-elles encore présentes ? Comment en tenir compte ? Quelles sont les conséquences de la multiplication des évaluations environnementales en termes : d'efficacité de l'évaluation d'impacts, d'atteinte du développement durable, de position concurrentielle des entreprises et du marché québécois, de respect des attentes du public, de la satisfaction de l'intérêt public ? Cette première partie du congrès permettra de cerner ces enjeux à travers les points de vue de différents acteurs.

Plénière animée par :
5 panélistes ayant chacun 15 minutes d'exposé suivi de 5 minutes de questions de l'assistance

ANIMATION - CHOIX À FAIRE

Les dynamiques à l'œuvre : un représentant du Centre québécois du droit de l'environnement (à confirmer) **ANTOINE MICHEL**
 L'expérience et le point de vue d'un promoteur : **MICHEL**
 L'expérience et le point de vue des autochtones : un représentant de la communauté Inuit ou Cri **GINETTE/ROBERT**
 L'expérience et le point de vue d'un consultant : **NORMAND GAUTHIER, AGRA Québec ltée** **FRANÇOISE**
 La situation québécoise à la lumière des données nord-américaines : Barry Sadler, chercheur (à confirmer) **PETER**

15h45 **DÉBAT**

16H15 **PAUSE**

16h30 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'AQÉI**

17H30 **COCKTAIL**

VENDREDI MATIN, 17 NOVEMBRE 2000

8h30 Inscriptions tardives

**DEUXIÈME VOLET DU CONGRÈS
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET HARMONISATION DES PROCÉDURES :
DES SOLUTIONS PLUS EFFICACES ET PLUS EFFICIENTES ?**

On abordera ici deux éléments de solution à la situation actuelle de multiplicité : l'évaluation environnementale stratégique et l'harmonisation des procédures. On en évaluera l'intérêt, d'une part, pour résoudre les problèmes soulevés par la multiplication des procédures et d'autre part, pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'évaluation environnementale. On discutera également des conséquences de ces éléments de solution sur la participation publique : les enjeux soulevés par ces formules, l'impact sur l'organisation de la participation, les avantages et désavantages en regard d'autres formules de participation publique.

9h00 **PLÉNIÈRE
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET HARMONISATION**

Est-ce que l'évaluation environnementale stratégique (évaluation des programmes, des plans et des politiques) peut réduire les problèmes engendrés par la multiplicité des procédures ? Pourrait-elle servir de solution de remplacement dans certains cas à l'évaluation de projets ? Est-ce une solution pratique ? Est-ce que l'harmonisation des procédures est une solution envisageable, efficace, intéressante ?

Animée par : **ANIMATION - CHOIX À FAIRE**
Quatre panélistes ayant chacun 15 minutes d'exposé suivi de 5 minutes de questions de l'assistance

Point de vue du Ministère de l'Environnement du Québec : MICHEL CROWLEY

**LOUIS
GINETTE**

Point de vue des Cris : Roméo Saganash (à confirmer)

9h45 PAUSE

10h15 Point de vue d'Hydro-Québec : JEAN-ÉTIENNE KLIMPT
Point de vue d'un groupe environnemental : ?

**PETER
PIERRE**

10h55 DÉBAT

12h00 REPAS

VENDREDI APRÈS-MIDI, 17 NOVEMBRE 2000

14h00 **PLÉNIÈRE
UNE PARTICIPATION PUBLIQUE PLUS EFFICACE**

Est-ce que l'évaluation environnementale stratégique et l'harmonisation des procédures sont des formules intéressantes, efficaces et efficaces du point de vue de la participation publique ? Doit-on modifier le format actuel de la participation utilisé au Québec pour s'adapter à ces formules ?

Animée par : **ANIMATION - CHOIX À FAIRE**
4 ou 5 panélistes ayant chacun 15 minutes d'exposé suivi de 5 minutes de questions de l'assistance

Un représentant des groupes autochtones : un membre autochtone d'un des comités nordiques d'évaluation environnementale ?

**GINETTE
MICHEL**

Un représentant du milieu des affaires :

ANTOINE

Une consultante experte en consultation : LOUISE ROY, L.R. Service-Conseils

PIERRE

Un représentant d'un groupe environnemental : Fondation de la Faune du Québec ?

Un universitaire : Michel Gariépy ?

A-T-ON DE LA PLACE POUR UN 5^E PANÉLISTE ?

15h25 DÉBAT

16h00 PAUSE

16h15 **CONFÉRENCE-CLÉ DE LA FIN**
Journaliste (à confirmer)

QUI CONNAÎT LOUIS-GILLES FRANCOEUR ?

16h30

**PLÉNIÈRE DE CLÔTURE
CONSTATS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION**
Animée par :

ANIMATION - CHOIX À FAIRE

17h00

FIN

ᑲᑎᑕ ᑲ ᓄᓇ ᑕᑦ ᑕᑲᑲ ᑕᑲᑲ ᑕᑲᑲ ᑕᑲᑲ ᑕᑲᑲ ᑕᑲᑲ ᑕᑲᑲ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE : 21 juillet 2000

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 2 8½ x 11
 8½ x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Gérard DUHAIME	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-3023 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR: (418) 842-0425
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-7230 (9)
<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR: (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR: (819) 997-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Robert FIBICH	TÉLÉCOPIEUR: (418) 962-1044 (1)
<input type="checkbox"/>	Muncy NOVALINGA	TÉLÉCOPIEUR: (819) 988-2751 (1)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR: (819) 964-0694 (1)
<input checked="" type="checkbox"/>	DIALE DUSSAULT	FAX: 418-646-0266

DE : ROBERT COMTOIS TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Diane,

Ci-joint ébauche de la lettre à la
Commission du Nunavik. S.V.P.,
me faire copie de la lettre finale.
Merci.

Robert

P.S. : A INUKJUAQ jusqu'à mardi 12:00.

\\valenv\idusdi02\bases\ccek.fax.doc

Ministère de l'Environnement
Comité consultatif de l'environnement Kativik
675, boul. René-Lévesque Est
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

TÉL. : (418) 521-3933, poste 7253
FAX. : (418) 646-0266



Québec, le 21 juillet 2000

Commission du Nunavik
Messieurs H. Tulugak et
A. Binette, co-présidents
565, Grande-Allée Est.

Objet : Consultation par la Commission
du Nunavik.

Messieurs,

Le CCEK souhaite avoir un échange de vues avec la Commission du Nunavik concernant la protection de l'environnement nordique et ses rapports avec la création éventuelle d'un gouvernement du Nunavik. À cette fin, des travaux ont été entrepris au sein du CCEK qui permettront de répondre à la demande de la Commission. Les résultats seront l'objet de discussion à notre prochaine réunion mercredi le 30 août 2000.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Y. Desilets



Le ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 15 juillet 2000

Monsieur Yves Désilets
Vice-président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

J'ai pris connaissance de la demande budgétaire du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) pour l'année 2000-2001 que vous m'avez transmise le 7 avril 2000.

À la suite de l'analyse de cette demande et compte tenu que votre Comité souhaite procéder à l'engagement d'un secrétaire à temps partiel, je vous annonce l'octroi d'une subvention de 38 000 \$ pour l'exercice financier 2000-2001. Cette subvention correspond au budget de fonctionnement de 15 000 \$, qui vous est attribué depuis quelques années, auquel est ajouté un montant de 23 000 \$ pour procéder à l'embauche d'un secrétaire et d'un service de soutien administratif, ces services étant offerts, jusque-là, par le Ministère.

D'autre part, je tiens à vous mentionner qu'un réexamen des ententes signées en 1987, entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, sur le financement des secrétariats des comités consultatifs nordiques est actuellement en cours. Nous serons disposés à revoir le financement du secrétariat de votre Comité à la suite de l'évolution de nos échanges avec le gouvernement fédéral.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



PAUL BÉGIN

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26^e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413



Le ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 15 juillet 2000

Monsieur Yves Désilets
Vice-président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

J'ai pris connaissance de la demande budgétaire du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) pour l'année 2000-2001 que vous m'avez transmise le 7 avril 2000.

À la suite de l'analyse de cette demande et compte tenu que votre Comité souhaite procéder à l'engagement d'un secrétaire à temps partiel, je vous annonce l'octroi d'une subvention de 38 000 \$ pour l'exercice financier 2000-2001. Cette subvention correspond au budget de fonctionnement de 15 000 \$, qui vous est attribué depuis quelques années, auquel est ajouté un montant de 23 000 \$ pour procéder à l'embauche d'un secrétaire et d'un service de soutien administratif, ces services étant offerts, jusque-là, par le Ministère.

D'autre part, je tiens à vous mentionner qu'un réexamen des ententes signées en 1987, entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, sur le financement des secrétariats des comités consultatifs nordiques est actuellement en cours. Nous serons disposés à revoir le financement du secrétariat de votre Comité à la suite de l'évolution de nos échanges avec le gouvernement fédéral.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

PAUL BÉGIN



Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26^e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4
Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413

Note à : Robert Coutras (~~Pour jointure 819-988-2825 (tel.)~~
 2751 (fax.)

de : Hélène Le Blond 418 842 3282 (tel.)
 0425 (fax.)

Objet : CCEK

Date : 18 juillet.

2 pages

Bonjour Robert!

Ci-joint la lettre (copie) reçue de Paule qu'elle a adressé à la Commission du Nunavik.

Je lui ai suggéré d'en envoyer une copie à Diane Dussault en lui demandant de l'adresser à tous les membres. Je lui ai suggéré aussi de vérifier avec toi si c'est bien comme ça qu'il convient de faire.

Étant donné que cette lettre ne renferme aucune référence à l'examen du dossier par le Comité en août et étant donné que, comme membre du Comité je souhaite que le sujet soit à l'ordre du jour pour discuter d'aspects autres que ceux pour lesquels portera la rencontre de Paule, (ouf!) je propose à nouveau de signifier à la Commission que le CCEK abordera cette question et qu'il ~~il pourra~~ ^{il pourra} faire état de sa réflexion auprès de la Commission au début septembre.

Je ne connais pas bien les habitudes de fonctionnement du Comité donc, est-ce à toi ou au président (à qui la lettre de la Commission s'adressait) de faire cette lettre? Es-tu d'accord avec cette démarche? Salut!

Hélène

Feuilles de transmission par télécopieur Post-it® Fax Note 78718		Date	# of pages Name of pages
To / À	Hélène LeBlond	From / De	Paula Halley
Co./Org. / Organisation	Le Groupe Cleary	Co. / Cie	U. lauréat
Phone # / N° de téléphone	842-3282	Phone # / N° de tel.	648-9483
Fax # / N° de télécopieur	842-0425	Fax # / N° de télécopieur	648-9483

Québec, le 18 juillet 2000

Commission du Nunavik
Messieurs H. Tulugak et
A. Binette, co-présidents
565, Grande-Allée Est
Québec, Qué.
G1R 2J5
Fax 522-2636

Objet : rencontre avec les membres de la Commission

Messieurs,

La présente fait suite à votre invitation du 24 mai 2000 et à celle de Monsieur Gérard Duhaime de participer aux consultations de la Commission sur des questions intéressant la protection de l'environnement du Nunavik. Je serais très heureuse de rencontrer les membres de la Commission et d'échanger sur l'application et l'évolution du Chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. À cette égard, je peux facilement me libérer pour cette rencontre entre les 9 et 23 août 2000.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Paula Halley
Membre du Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Tél. 656-2131 # 3034
Fax 648-9483

ᑲᑎᑏ ᐅ ᑭᑭᑏᑦ ᐃᑦᑏᑦ ᑭᑭᑏᑦ ᑲᑎᑏ ᐅ ᑭᑭᑏᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE : JULY 18, 2000

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 2 8½ x 11
 8½ x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Gérard DUHAIME	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-3023 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR: (418) 842-0425 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-7230 (9)
<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR: (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR: (819) 997-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Robert FIBICH	TÉLÉCOPIEUR: (418) 962-1044 (1)
<input type="checkbox"/>	Muncy NOVALINGA	TÉLÉCOPIEUR: (819) 988-2751 (1)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR: (819) 964-0694 (1)

DE : ROBERT COMTOIS TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Bonjour Paule,
Vendredi, le 14 juillet, Hélène m'a posé une
question: "est-ce que Paule, lors de sa ren-
contre de la Commission (du Nunavik) se situe
comme chercheuse ou comme membre du
CCEK?". Je n'ai pu en parler à Gérard. Mais
j'en ai parlé à Michael O'Neill.



\\valenv\vdusdi02\bases\ccek.fax.doc

Ministère de l'Environnement
Comité consultatif de l'environnement Kativik
675, boul. René-Lévesque Est
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

TÉL. : (418) 521-3933, poste 7253
FAX. : (418) 646-0266



Commission du Nunavik Commission

365, Grande-Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J6 • Tél : (418) 522-2224 • Fax : (418) 522-2636 • nunavik.commission@makivik.org

Le 24 mai 2000

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Monsieur Yves Désilet, président
Comité consultatif de l'Environnement Kativik
Direction régionale du nord du Québec
150, boulevard René Lévesque Est
8^e étage Boîte 97
Québec (Québec)
G1R 4Y1

REÇU LE
30 MAI 2000
COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Objet : Consultation sur la Commission du Nunavik

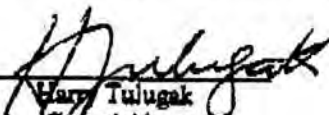
Monsieur Désilet,

À la suite d'un Accord politique intervenu le 5 novembre 1999 entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Société Makivik, la Commission du Nunavik étudie actuellement l'établissement d'un gouvernement au Nunavik, ses fondements, ses pouvoirs, ses responsabilités et ses structures.

Nous souhaitons donner l'occasion au Comité consultatif de l'environnement Kativik, d'exprimer ses vues concernant la protection de l'environnement nordique et ses rapports avec la création éventuelle d'un gouvernement du Nunavik. À cette fin, l'un des membres de la Commission entrera en communication avec vous afin de déterminer la forme que pourrait emprunter cet échange de vues, si vous le souhaitez.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'Accord politique, ayant créé la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur Désilet, l'expression de nos salutations distinguées.


Harry Tulugak
Co-président


André Blinette
Co-président

P.j.

Feuillets de transmission par télécopieur Post-it™ Fax Note 7671B		Date 21-07-00	# of pages Nbre de pages 1
To / À Robert Comtois	From / De Hélène LeBlond	Co. / Cie	
Phone # / N° de tél. 819-254-9895	Phone # / N° de tél. 418-842-3282	Fax # / N° de télécopieur .8779 .0425	



LE GROUPE CLEARY

40, François Gros-Louis
Suite 7
Wendake (Québec)
G0A 4V0

Tél.: 418.842.3282
Télééc.: 418.842.0425
groupe.cleary@autochtones.com

Date 14 juillet 2000

À l'attention de Compagnie C.V.N d'Akulivik

Nom Robert Comtois

Téléphone 819-496-2222

Télécopieur 819-496-2200

Transmis par Hélène LeBlond

Commentaires

Ci-joint, 99 nouvelles du CCEK.

Nombre de pages incluant celle-ci 2



Vendredi, 14 juillet 2000 (...et Vive la France!

Bonjour Robert!

Le point sur quelques sujets concernant le CCEK.

Commission du Nunavik

- J'ai parlé à Paule hier. Elle n'a toujours pas eu de réponse de Gérard. Elle lui a indiqué sa disponibilité pour rencontrer la commission après le 8 août, en compagnie d'une étudiante, pour faire part de ses conclusions quant au processus d'évaluation environnemental. On s'est entendu pour adresser une réponse à la Commission suggérant une rencontre avec Paule, mais indiquant aussi que le sujet sera abordé à la réunion du CCEK, fin août, et qu'une réaction plus globale du CCEK serait ensuite acheminée à la Commission (rencontre? avis écrit?)

Question: est-ce que Paule, lors de sa rencontre de la Commission se situe comme chercheuse ou comme membre du CCEK? Elle a elle-même soulevé la question. Si tu as l'occasion, tu pourrais peut-être en parler avec Gérard avant que la lettre soit envoyée...

Agence canadienne d'évaluation environnementale

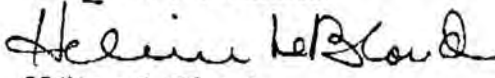
Paule m'a indiqué qu'elle attendait aussi leur réponse suite à une demande d'avis relié au dossier de Quaqtq. Serait-il bon de communiquer avec Yves pour qu'il rappelle que ce point serait aussi aborder à la réunion à Pov.?

Présidence du CCEK

Je crois que ça débloque: on m'a demandé en urgence de mettre à jour le formulaire d'un c.v. abrégé en relation avec la nomination...

Ben voilà!

Salutations cordiales!


Hélène LeBlond

FAX

14 JUILLET 2000

À: HÉLÈNE LEBLANC — 418-842-0425

DE: ROBERT COMTOIS

RE: RÉACTION À "NOUVELLES DU CCEK"

Bonjour Hélène,

- Selon une information obtenue hier, Gérard est officiellement — et pour vrai — en vacance depuis mardi. Il ne peut donc pas répondre à Paule. Personnellement, je crois que Paule interviendra comme membre du CCEK : il ne faut pas oublier que Gérard est aussi un membre du CCEK et que, au fond, cette situation permet au CCEK d'être mieux "branché" que d'autres organisations pour donner un avis à la Commission. En demandant à Paule de "plonger" dans le dossier, Gérard avait eu l'air qu'elle le fasse pour le CCEK, ça j'en suis sûr.
- L'ACEE a accusé réception de notre demande pour Quagga. Diane a la lettre — ou est-ce Michael O'Neil...?
- Hourra (bis) pour la présidente!

Salutations. Robert.

Le 11 juillet 2000



Monsieur Yves Désilets
Vice-Président
Comité consultatif de l'Environnement Kativik
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 juin dernier relative au projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles et je vous en remercie.

J'ai demandé à M. Michel Ouellet, chef du Service de la gestion des matières résiduelles de prendre en considération vos commentaires et de s'assurer de leur suivi auprès de votre organisme.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean Maurice Latulippe".

Jean Maurice Latulippe, avocat

JML/MO/ed


LE GROUPE CLEARY

Date 5 juillet 2000

À l'attention de

Compagnie Corporation de Kangiqsujaq

Nom ROBERT COMTOIS

Téléphone 819-338-3342

Télécopieur - 3237

Transmis par

Nom Hélène LeBlond

Notre no de téléphone : 418.842.3282

Notre no de télécopieur : 418.842.0425

Commentaires

Bonjour!

• Agence canadienne - M. Gerstberg -

Ci-joint l'accusé réception reçu hier
de D. Dussault. Je l'ai transmise à Yves avec
la lettre de juin que j'avais obtenue de Diane.

Ci-joint également la lettre de suivi préparé
par Yves -

• V. a. des documents -

Ci-joint le projet de lettre. Je vais me entendre
avec D. Dussault pour qu'elle le transcrive
sur papier entête et l'envoie.

• Belle attitude de ta part re. relations avec le
ministère...

Nombre de pages transmises incluant celle-ci ←

40, François-Ges-Louis
Suite 7
Windsor (Ontario)
G2A 4A0

TEL: 418.842.3282
TÉLÉ: 418.842.0425
pc.cleary@mcgill.ca



Affaires indiennes
et du Nord CanadaIndian and Northern
Affairs Canada

Votre référence Your file

Notre référence Our file

Hull, le 5 juillet 2000.

Agence Canadienne
d'évaluation environnementale,
13e étage, Édifice Fontaine,
Hull, Qc. K1A 0H3.

Attention: Nicole Gagnier

Mademoiselle,

La présente donne suite à la vôtre du 27 juin dernier concernant réception de la nôtre du 19 juin adressée à M. Gershberg. Nous comprenons que vous devez observer une routine administrative précise afin d'assurer un suivi sur la volumineuse correspondance que reçoit M. le Président de l'Agence.

Par contre, vous devez comprendre que, pour notre Comité (le CCEK), le fait d'un accusé réception nous annonçant que M. le Président est en Europe et que vous soulèverez notre question à celui-ci à son retour, n'est pas satisfaisant, nonobstant la procédure à suivre. Il est primordial que nous sachions exactement à quel moment M. Gershberg sera de retour à son bureau, et ceci dans un prochain courrier.

Nous vous remercions de l'empressement que vous mettez à nous faire parvenir cette information.

Sincèrement,

Yves Désilets,
Vice-président,
C.C.E.K.

C.C.: Robert Comtois,
Diane Dusseault
Membres du Comité.

Canada

Imprimé sur papier recyclé - Printed on recycled paper

PROJET

Québec, le 5 juillet 2000

M. Robert Sauvé
Sous-ministre associé
Secrétariat aux affaires autochtones
Édifice André Laurendeau
1050, rue des Parlementaires
4 ième étage
Québec (Québec)
G1R 4Y6

OBJET: Consultation par le ministère de l'Environnement du Québec auprès du Comité consultatif de l'environnement Kativik

Monsieur,

Le 2 mai dernier, le ministère de l'Environnement du Québec adressait au Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), un projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (version du 8 février 2000), «pour consultation et commentaires». Ce document, nous disait-on, avait été transmis en mars au ministère du Conseil exécutif «afin que soit amorcées les procédures habituelles d'adoption».

Le 8 mai, à la demande du CCEK, dix copies du projet de règlement nous étaient adressées mais on nous informait que la version anglaise de ce document d'une cinquantaine de pages n'était pas encore disponible.

Le CCEK est composé de représentants du Québec, du Canada et du Nunavik. Or, étant donné l'absence de version anglaise, les représentants du Nunavik n'ont pu prendre connaissance du projet de règlement qui, pourtant, les intéressait au plus haut point, étant donné la problématique particulière du milieu nordique dans ce domaine et l'importance qui accordent les communautés.

Nous avons porté notre demande de traduction du document auprès de la sous-ministre, madame Diane Jean, lors d'une rencontre qui a eu lieu le 31 mai. Madame Jean nous a alors informés qu'au ministère de l'Environnement, la traduction des projets de règlement n'était prévue que pour l'étape de pré-publication et que les budgets du ministère permettraient difficilement de procéder autrement.

Nous avons par la suite intégré la même demande à l'intérieur des premiers commentaires écrits que nous avons transmis au ministère. La même réponse nous a été donnée par le responsable du dossier.

Québec, le 5 juillet 2000

Monsieur Robert Sauvé
Sous-ministre associé
Secrétariat aux affaires autochtones
Édifice André Laurendeau
1050, rue des Parlementaires, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y6

OBJET : Consultation par le ministère de l'Environnement du Québec auprès du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)

Monsieur,

Le 2 mai dernier, le ministère de l'Environnement du Québec adressait au Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), un projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (version du 8 février 2000), pour consultation et commentaires. Ce document, nous disait-on, avait été transmis en mars au ministre du Conseil exécutif afin que soit amorcées les procédures habituelles d'adoption.

Le 8 mai, à la demande du CCEK, dix copies du projet de règlement nous étaient adressées, mais on nous informait que la version anglaise de ce document d'une cinquantaine de pages n'était pas encore disponible.

Le CCEK est composé de représentants du Québec, du Canada et du Nunavik. Or, étant donné l'absence de version anglaise, les représentants du Nunavik n'ont pu prendre connaissance du projet de règlement qui, pourtant, les intéressait au plus haut point, étant donné la problématique particulière du milieu nordique dans ce domaine et l'importance qu'y accordent les communautés.

Nous avons porté notre demande de traduction du document auprès de la sous-ministre, madame Diane Jean, lors d'une rencontre qui a eu lieu le 31 mai. Madame Jean nous a alors informés qu'au ministère de l'Environnement, la traduction des projets de règlement n'était prévue que pour l'étape de pré-publication et que les budgets du Ministère permettraient difficilement de procéder autrement.



Nous avons par la suite intégré la même demande à l'intérieur des premiers commentaires écrits que nous avons transmis au Ministère. La même réponse nous a été donnée par le responsable du dossier.

Notre demande se formule ainsi :

Afin que tous ses membres, et particulièrement les premiers intéressés, les Inuits, puissent prendre connaissance des documents qui sont soumis à leur attention, les membres du CCEK croit que le ministère de l'Environnement du Québec devrait corriger cette situation dans les plus brefs délais et traduire en anglais les textes relatifs aux règlements et aux lois dont il est responsable et ce, dès les premières étapes de consultation auprès du Comité. Il en va, selon nous, de la responsabilité du ministère d'assurer une véritable consultation auprès des représentants du Nunavik et de respecter l'engagement du gouvernement du Québec inscrit dans la CBJNQ, où le CCEK est défini comme :

« l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables dans la Région lorsqu'ils participent à la formulation de lois et règlements relatifs au régime de protection de l'environnement (...). »

À titre de sous-ministre associé au Secrétariat aux affaires autochtones, nous vous demandons de considérer notre demande et d'intervenir dans ce dossier auprès des responsables du ministère de l'Environnement du Québec.

Au nom des membres du CCEK, je vous remercie de votre attention et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le vice-président,



Pour Yves Désilets

c.c. Membres du CCEK

M. Robert Comtois, secrétaire par intérim du CCEK

M^{me} Diane Dussault, secrétariat, CCEK



Canadian Environmental
Assessment Agency

13th Floor, Fontaine Building
Hull, Québec
K1A 0H3

Agence canadienne
d'évaluation environnementale

13^e étage, Édifice Fontaine
Hull (Québec)
K1A 0H3

JUN 27 2000



Monsieur Yves Désilets
Vice-président
CCEK
675, boul. René-Lévesque Est
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 19 juin dernier, adressée à monsieur Sid Gershberg, à titre d'administrateur fédéral pour la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Je dois vous aviser que monsieur Gershberg est présentement en dehors du pays. Soyez assuré que je soulèverai vos questions auprès de monsieur Gershberg à son retour et qu'une réponse vous sera communiquée dans les plus brefs délais.

Veillez accepter, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Nicole Gagnier
Adjointe exécutif du Président

Canada

Printed on recycled paper
Imprimé sur du papier recyclé



ᑲᑎᐱᑦ ᓄᓇᐱᑦ ᐃᓯᐱᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ ᑲᑲᑲᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE : 4 JUILLET 2000

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 13 8½ x 11
_____ 8½ x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Gérard DUHAIME	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-3023 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR: (418) 842-0425 (9)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-7230 (9)
<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR: (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR: (819) 997-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Robert FIBICH	TÉLÉCOPIEUR: (418) 962-1044 (1)
<input type="checkbox"/>	Muncy NOVALINGA	TÉLÉCOPIEUR: (819) 988-2751 (1)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR: (819) 964-0694 (1)

DE : ROBERT COMTOIS

TÉL. : ~~(418) 656-2131~~
C.N.V. de QUAQTAQ — 819-492-9985
(jusqu'à 12:00 aujourd'hui).

COMMENTAIRES

Copie libro étude pour sites déchets

Programme (survivant)
Kangirsuk.

vealenvi\dusdi02\bases\ccek.fax.doc

Ministère de l'Environnement
Comité consultatif de l'environnement Kativik
675, boul. René-Lévesque Est
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

TÉL. : (418) 521-3933, poste 7253
FAX : (418) 646-0266



COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT
KATIVIK ENVIRONMENTAL

Feuillets de transmission par télécopieur
Post-it™ Fax Note 7671B

To / A: **MICHAEL BARRETT** Date: **JULY 4, 2000** # of pages: **3**
 From / De: **R. COMTOIS** Nbre de pages: **3**

Co./Dept. / Cie/Service: **KRG** Co. / Cie: **KEAC**

Phone # / N° de tél: **819-964-2961** Phone # / N° de tél:

Fax # / N° de télécopieur: **819-964-0694** Fax # / N° de télécopieur:

DATE : JULY 4, 2000

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 4 8½ x 11
 8½ x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

- | | |
|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Gérard DUHAIME | TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-3023 (9) |
| <input type="checkbox"/> Hélène LEBLOND | TÉLÉCOPIEUR: (418) 842-0425 (9) |
| <input type="checkbox"/> Paule HALLEY | TÉLÉCOPIEUR: (418) 656-7230 (9) |
| <input type="checkbox"/> Claude ABEL | TÉLÉCOPIEUR: (418) 649-6674 (9) |
| <input type="checkbox"/> Yves DÉSILETS | TÉLÉCOPIEUR: (819) 997-5495 (1) |
| <input type="checkbox"/> Robert FIBICH | TÉLÉCOPIEUR: (418) 962-1044 (1) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Muncy NOVALINGA | TÉLÉCOPIEUR: (819) 988-2751 (1) |
| <input type="checkbox"/> Michael BARRETT | TÉLÉCOPIEUR: (819) 964-0694 (1) |

DE : ROBERT COMTOIS

TÉL. : ~~418 656 3023~~
 C.N.V. OF QUAQTAQ

COMMENTAIRES

Dear Muncy,
 Here find your copy of the KEAC's answer
 about « waste disposal » issue —
 project of law. New development should
 occur in the following weeks. We will
 talk about it in Pouguituk! In
 3 weeks (+-) See you! Robert C.

\\evalenv\vdusdi02\bases\ccek.fax.doc

Ministère de l'Environnement
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 675, boul. René-Lévesque Est
 6^e étage, boîte 83
 Québec (Québec) G1R 5V7

TÉL. : (418) 521-3933, poste 7253
 FAX. : (418) 646-0266





Gouvernement du Québec

Ministère de l'Environnement

Direction des évaluations environnementales

Service des projets Industriels et en milieu nordique

675, René-Lévesque Est, 6^e étage, B.P. 83

Québec (Québec) G1R 5V7

BORDEREAU DE TRANSMISSION

À : Robert Coutais

DE : Marie Desrosiers DATE : 4/07/2000

NO DE TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 PAGE (S) À SUIVRE 3

SUJET : Lettre à Jean-Marie Latulippe de J. Delisle

Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autres) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.

Si vous ne recevez pas le nombre exact de pages, veuillez nous aviser.

Téléphone : (418) 521-3933 poste 7253

Télécopieur : (418) 646-0266

ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 27 juin 2000

Monsieur Jean Maurice Latulippe
Direction des politiques du secteur municipal
Ministère de l'environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
8^e étage, boîte 42
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : — Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles

Monsieur :

Nous tenons d'abord à rappeler que le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) n'a obtenu de copies de la Direction des politiques du secteur municipal, pour participer à cette consultation, que le 10 mai 2000, et avec pour échéance de fournir des commentaires avant le 31 mai 2000. En conséquence, cette situation a été soumise à la sous-ministre, madame Diane Jean, présente au cours de la 84^e réunion du Comité. Suite à des échanges avec monsieur Michel Ouellet et monsieur Louis Germain, le 13 juin 2000, cette échéance a été reportée au 31 juin 2000.

En dépit de ce report d'échéance, les commentaires du CCEK ne sauraient être considérés définitifs, la période consentie ne permettant pas de procéder aux consultations souhaitées auprès de la population et de ses représentants. Cependant, suite à des discussions avec des employés de l'Administration régionale Kativik (ARK), notamment monsieur Michael Barrett et monsieur Yves Héroux, il est possible d'émettre certains commentaires, même d'identifier certains impacts, basés sur l'examen du projet en titre, selon la version datant du 8 février 2000.

1. Des données difficiles à obtenir — Le détail de l'aménagement des dépôts existants au Nunavik a été confié à des firmes de consultants. Les documents contenant les plans ne sont pas réunis, disponibles. Il pourrait y avoir des difficultés à le faire compte tenu des années et des nombreux chantiers en cours à cette époque. Il faudrait faire des relevés systématiques pour obtenir les données nécessaires à l'évaluation précise des impacts de la nouvelle réglementation — Yves Héroux, 20 juin.
2. Des dépôts illégaux au Nunavik — Une des premières conséquences de l'adoption du projet pourrait être de rendre illégaux plusieurs des dépotoirs existants. C'est principalement la distance du plan d'eau le plus proche qui est en cause : il passe de 100 mètres à 150 mètres — Sections 3 (art. 91), 4 (art. 97), 5 (art. 106) et 6 (art. 115). Or, vu la rareté de sédiments meubles dans l'environnement de certains villages, les dépotoirs



sont souvent établis à la limite de la distance des cent mètres, soit de la mer, d'une rivière, d'un ruisseau ou d'un lac. D'autres critères, tel le décapage d'une épaisseur de 30 centimètres ou un mètre ou jusqu'au pergélisol, selon le type de dépôt, entre les résidus et le roc ou le niveau des eaux souterraines, selon le premier atteint, pourraient avoir le même effet dans d'autres villages, notamment à Ivujivik — Yves Héroux, 20 juin.

3. Remplacement avec impacts environnementaux — L'aménagement de dépôts de remplacement pour les sites actuels, devenus illégaux suite à l'adoption du projet, entraînera obligatoirement la construction de routes nouvelles. Dans certains cas il faudra considérer de bonnes distances étant donné la rareté des dépôts de sédiments meubles pouvant convenir aux nouvelles normes. L'acquisition de la machinerie pour la construction et l'entretien des nouvelles routes auront un impact sur l'environnement dans la mesure où les quantités d'huiles usées et d'acides des batteries usées seront multipliées. Selon l'ARK, ces produits sont considérés comme les priorités environnementales numéro un au Nunavik qui, isolé, ne peut recycler ou éliminer ces matières dangereuses présentement. De plus, sans aide financière pour les options de remplacement et pour économiser, l'ARK pourrait renoncer à la planification prévue pour les cinq prochaines années en vue d'assurer le recyclage des huiles usées et acides de batteries, ainsi que la construction de lagunes pour le dépôt des boues — Yves Héroux, 20 juin.
4. Coûts importants d'ajustement — L'aménagement de dépôts respectant les nouvelles règles aura des incidences financières pour les organismes de la région. Premièrement, il faudra assurer la planification d'un projet de dépôt, son approbation et sa construction selon des normes strictes, plus sévères. Deuxièmement, il faudra acquérir de l'équipement nouveau, agrandir des garages existants. Troisièmement, il faudra assurer la fermeture de l'ancien dépôt en respectant des étapes et des conditions toutes aussi strictes. Quatrièmement, pour économiser, l'ARK devrait renoncer à la planification prévue pour les cinq prochaines années en vue d'assurer le recyclage des huiles usées et acides de batteries, ainsi que la construction de lagunes pour le dépôt des boues. En dépit des économies réalisées par ces coupures, l'ARK devra assurer les coûts excédentaires qu'entraîneront la construction des infrastructures routières et des nouveaux dépôts, coûts plus élevés qu'au Sud du Québec à cause des coûts de transport des équipements et employés spécialisés vers les chantiers — Yves Héroux, 20 juin.
5. Autres effets spécifiques au Nunavik — Ci-après, voici une liste des changements qui auront un impact certain sur l'élimination des déchets :
 - * En éliminant toute référence au recyclage dans le libellé et en favorisant un projet de règlement qui limite sérieusement l'élimination des matières résiduelles en faveur de cette activité, le projet rend compte d'une indifférence surprenante pour les besoins et le potentiel de recyclage du Nunavik, comme si les populations du Nunavik ne désiraient pas développer le recyclage tout comme les populations du Sud; résultat : les priorités environnementales du Nunavik seront laissées pour compte et les solutions de développement durable retardées.
 - * Dans le cas « des viandes impropres à la consommation humaine » (art. 6) — e.g., viandes passées dates des abattoirs des villages ou des congélateurs communautaires, — il y a un problème d'arrimage avec la réglementation du MAPAQ, qui préconise

les « sites d'enfouissement techniques », ce qui n'existe pas au Nord. Il y aurait des coûts supplémentaires dus à l'installation de tels sites d'enfouissement.

- Certains villages du Nunavik sont en zone forestière ou à la limite, mais il n'y a aucune obligation d'une zone tampon telle que définie à l'art. 98 al.3. Des feux de forêts sont possibles, là aussi, même si le risque est moins élevé.
- Les débris de construction au Nunavik sont présentement brûlés à l'intérieur des dépotoirs municipaux. Le principe est de stocker ces débris dans une zone différente des déchets domestiques. En bout de ligne, ça permet aux villages de ne gérer qu'un seul lieu de décharge au lieu de plusieurs. Les communautés préfèrent gérer un seul site en le sous-divisant plutôt que d'ouvrir des routes et d'aménager de nouveaux dépôts pour des matières résiduelles spécifiques.
- L'article 101 oblige à brûler les matières résiduelles au moins une fois par semaine, une fréquence raisonnable du point de vue des gens du Nunavik. Mais en hiver, les conditions climatiques ne permettent pas d'atteindre cet objectif. Pour éviter des infractions à répétition, on doit tenir compte des périodes climatiques contraignantes dans le libellé du projet.
- Les pneus ne sont pas recyclés au Nunavik. Mais ils font l'objet de directives contradictoires selon que l'on consulte l'article 101 ou l'article 120. Selon l'article 101, ils doivent être brûlés; selon l'article 120, ils doivent être recouverts de terre là où le brûlage n'est pas pratiqué — les deux articles font référence au « dépôt en milieu nordique ».
- La date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation intéresse grandement les communautés et l'Administration régionale Kativik du Nunavik : elles veulent être prêtes pour appliquer et faire respecter la loi.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le vice-président,


M. Yves Désilets

c.c. : M. Paul Bégin, Ministre, MENV
M^{me} Diane Jean, Sous-ministre, MENV
Membres du CCEK
M. Robert Comtois, secrétaire par intérim, CCEK
M^{me} Diane Dussault, secrétariat, CCEK

\\valen\viduss\02\ceck\let\arv\lup\ejm\desilet.doc

Notre demande se formule ainsi:

afin que tous ses membres, et particulièrement les premiers intéressés, les Inuits, puissent prendre connaissance des documents qui sont soumis à leur attention, les membres du CCEK croit que le ministère de l'Environnement du Québec devrait corriger cette situation dans les plus brefs délais et traduire en anglais les textes relatifs aux règlements et aux lois dont il est responsable et ce, dès les premières étapes de consultation auprès du comité. Il en va, selon nous, de la responsabilité du ministère d'assurer une véritable consultation auprès des représentants du Nunavik et de respecter l'engagement du gouvernement du Québec inscrit dans la CBJNQ, où le CCEK est défini comme:

l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables dans la Région lorsqu'ils participent à la formulation de lois et règlements relatifs au régime de protection de l'environnement (...).

À titre de sous-ministre associé au Secrétariat aux affaires autochtones, nous vous demandons de considérer notre demande et d'intervenir dans ce dossier auprès des responsables du ministère de l'Environnement du Québec.

Au nom des membres du CCEK, je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, monsieur Sauvé, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le vice-président

Yves Désilets

c.c. Membres du CCEK
M. Robert Comtois, secrétaire par intérim du CCEK
Mad. Diane Dussault, secrétariat, CCEK